

Arrêté N° 2024-414

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,  
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6,  
D6412-6 et suivant.

Arrête :

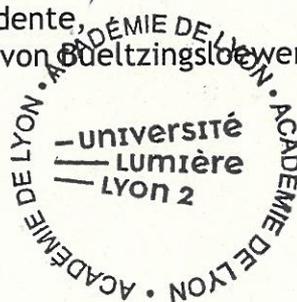
Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au master sciences de l'éducation et de la formation - direction des organisations éducatives est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 11/10/2024



La Présidente,  
Isabelle von Bültzingslöwen



COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2024 - 2025

Intitulé exact du diplôme :

Master sciences de l'éducation et de la formation – direction des organisations éducatives

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	MAGOGEAT Quentin	mcf
Enseignant-chercheur	GASPARINI Rachel	pu
Professionnel	MATTEUCCI Fabrice	Directeur de centre social